

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RW004I INT D1036 GLOSS SILVER SM 25KG

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : RW004I INT D1036 GLOSS SILVER SM 25KG  
**SDS code** : 8019020  
RW004I/25KG  
**Numéro CE** :  
**Numéro CAS** :

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisations non recommandées

**Utilisation du produit** : Peinture en poudre à usage industriel uniquement.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Akzo Nobel SAS Division Powder Coatings  
Z.I de la Gaudrée BP67  
91416 DOURDAN CEDEX  
France  
Tél : 01 60 81 81 81  
Fax : 01 60 81 81 21

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : sdsfellinguk@akzonobel.com

#### Contact national

I.N.R.S. : +33 01 45 40 96 19

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : +33 01 40 05 48 48

#### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : +33 01 60 81 81 81

**Heures ouvrables** :

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit :

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Conseils de prudence

Prévention :

Intervention :

Stockage :

Élimination :

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants :

Avertissement tactile de danger :

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII :

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances :

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux :  
Inhalation :  
Contact avec la peau :  
Ingestion :  
Protection des sauveteurs :

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :  
Inhalation :  
Contact avec la peau :  
Ingestion :

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :  
Traitements spécifiques :

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :  
Moyens d'extinction inappropriés :

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :  
Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :  
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :  
Pour les secouristes :

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** :

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** :

**Grand déversement accidentel** :

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** :

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** :

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** :

**Solutions spécifiques au secteur industriel** :

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** :

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** :

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Protection des yeux/du visage :

### Protection de la peau

Protection des mains :

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle :

Autre protection cutanée :

Protection respiratoire :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique :

Couleur :

Odeur :

Seuil olfactif :

Point de fusion/point de congélation :

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

Inflammabilité :

Limites inférieure et supérieure d'explosion :

Point d'éclair :

Température d'auto-inflammabilité :

Température de décomposition :

pH :

Viscosité :

Solubilité(s) :

Non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

Pression de vapeur :

Masse volumique :

Densité de vapeur :

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne :

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux :

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé :

#### Estimations de la toxicité aiguë

N/A

#### Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Mutagénicité

Conclusion/Résumé :

#### Cancérogénicité

Conclusion/Résumé :

#### Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé :

#### Tératogénicité

Conclusion/Résumé :

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

#### Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2023

Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

6/11

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :  
Inhalation :  
Contact avec la peau :  
Ingestion :

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux :  
Inhalation :  
Contact avec la peau :  
Ingestion :

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats :  
Effets potentiels différés :

#### Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats :  
Effets potentiels différés :

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé :  
Généralités :  
Cancérogénicité :  
Mutagénicité :  
Toxicité pour la reproduction :

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé :

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé :

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition :  
sol/eau ( $K_{oc}$ )

Mobilité :

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Méthodes d'élimination :  
des déchets

Déchets Dangereux :

#### Emballage

Méthodes d'élimination :  
des déchets

Précautions particulières :

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			

### Informations complémentaires

ADR/RID :

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG :  
IATA :

14.6 Précautions :  
particulières à prendre par  
l'utilisateur

14.7 Transport maritime en : Non applicable.  
vrac conformément aux  
instruments de l'OMI

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - :  
Restrictions applicables  
à la fabrication, à la mise  
sur le marché et à  
l'utilisation de certaines  
substances et  
préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

### Autres Réglementations UE

COV :

COV du produit prêt à :  
l'emploi

Émissions industrielles :  
(prévention et réduction  
intégrées de la pollution) -  
Air

Émissions industrielles :  
(prévention et réduction  
intégrées de la pollution) -  
Eau

### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Générateurs d'aérosols :

Directive Seveso

### Réglementations nationales

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

Union économique :  
eurasiatique

15.2 Évaluation de la :  
sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SGG = Groupe de séparation  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

#### Texte intégral des mentions H abrégées

Non applicable.

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Non applicable.

Date d'impression : 12 Janvier 2023

Date d'édition/ Date de révision : 12 Janvier 2023

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2023

Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

10/11

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

**Unique ID** :

### Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.